## Le chastel de Jullié

Le château de la Roche fait l'admiration de tous. Ses quatre tours d'angle et ses douves sèches rappelant tous les codes de l'architecture d'une demeure seigneuriale médiévale y sont sans doute pour beaucoup. Cependant, comme nous l'apprend la lecture d'un certain nombre d'écrits, le seigneur de la Roche n'a pas toujours habité cette résidence. En 1659, la plupart des actes notariés signés par Aymé Charrier¹ le sont au chastel de Jullié: le remboursement d'une dette et l'achat d'un domaine à Saint Jacques des Arrêts entre autres. Si à cette date le château de la Roche est commencé, mais rien ne permet de le supposer, le versement de ces quelques deux mille livres grèverait lourdement le budget dévolu à la construction d'un château digne de ce nom.

En fait, à cette date, le château de la Roche tel qu'on le connaît aujourd'hui n'est encore pas sorti de terre et il mettra un certain temps à le faire. Un peu plus de un an après le décès de son mari, le 4 mars 1687, la belle-fille de Aymé, Catherine de Rochetaillée de la Roche Jullié<sup>2</sup>, établit un priffait<sup>3</sup> avec Jacques Granain, charpentier de Mâcon pour exécuter des travaux dans le château de la Roche conjointement avec les maçons avec lesquels il lui est demandé de travailler en bonne entente. La construction est bien avancée et ce n'est probablement pas le premier chantier que le charpentier mène à bien à la Roche. En ce matin de mars, il s'engage par ce priffait à construire les deux voûtes à cave du vestibule et de la salle à manger, les paliers de la grande montée et celui de la cuisine à croix d'angine selon le dessin qu'on lui a marqué sur la muraille et il préparera les poutres et les liernes<sup>4</sup> qui seront nécessaires pour le plafond de la cuisine qui sera voûté. Il veillera à bien étamper le tout et si les peupliers qu'il a mis par terre ne suffisent pas, il en abattra d'autres aux endroits qu'on lui indiquera.

Comme un acte manqué à propos de l'usage du moulin-scie, rien n'est précisé au sujet de la manière dont le charpentier sciera de long le bois abattu sur place. Peu importe. On comprend bien en revanche que les travaux dont il est question ici ne constituent qu'une infime partie de ceux nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage comme il est facile d'admettre

<sup>1</sup> C'est lui qui, en 1644, achète la seigneurie de la Roche-Jullié

<sup>2</sup> C'est ainsi que signe Catherine de Badol de Rochetaillée, veuve de Eustache Charrier, belle-fille de Aymé Charrier.

<sup>3</sup> Mot que l'on retrouve souvent et qu'il faut traduire par devis.

<sup>4</sup> Le plafond de la cuisine tel qu'il existe aujourd'hui est bel et bien voûté, les liernes sont les nervures réunissant la clé de la voûte à sa base

que l'on bâtit par tranches et que Eustache a entamé, probablement du vivant de Aymé son père, ce chantier titanesque. Mais en l'état, les artisans sont à l'œuvre, le château n'a pas de toit et n'est pas encore habitable. Ce qui explique que, comme en 1659, l'acte notarié de ce priffait soit passé au chastel de Jullié.

Mais où ce chastel se situe t-il et comment la mémoire d'un emplacement aussi remarquable a t-elle pu se perdre ? - Pour peu que l'on s'intéresse à l'histoire de Jullié, ce sont des questions que l'on est en devoir de se poser! Explorons ensemble les couloirs du temps et découvrons le résultat des recherches, des recoupements et des investigations qui nous permettront de déceler la position exacte de la demeure des seigneurs de la Roche-Jullié avant l'édification du château de la Roche.

Voici le premier indice en date du 20 septembre 1740. Jean Condemine marchand tonnelier de Jullié sous loue à Antoine Condemine, marchand de vins pour la ville de Paris et maître tonnelier de Jullié la cave voûtée et le tinailler<sup>5</sup> qu'il tient en location de Georges Antoine Charrier seigneur de la Roche-Jullié situés au bourg de Jullié dans la maison de la chambre d'audience. Selon ce bail, Antoine pourra entrer et sortir par le portail de la cour pour aller et venir quand bon lui semblera mais tout le reste des bâtiments, cour, chambres, écuries, greniers et jardins demeurent réservés à Jean Condemine. Notons la présence ici de la chambre d'audience, c'est en quelque sorte le palais de justice de Jullié et gardons à l'esprit que la justice au civil comme au criminel demeure à la charge du seigneur qui doit fournir les moyens matériels de l'exercer. Aucune adresse en revanche ne vient éclairer notre lanterne mais c'est un début de piste.

Le deuxième indice en date du 5 août 1752 nous présente Guillaume Charrier tout nouveau seigneur de Jullié qui vend devant Ennemond Chanorier notaire à Jullié, une maison située au bourg pour la somme de cinq mille livres à Pierrette Piccand. Cette somme conséquente par comparaison au prix de vente moyen des maisons de cette époque<sup>6</sup> correspond à une maison imposante dont nous n'apprenons pas la situation car il ne s'agit pas du document officiel, il est simplement question ici d'une déclaration pour la perception du centième denier<sup>7</sup>. En revanche, les deux indices mis bout à bout se corrèlent parfaitement lorsque l'on sait que Pierrette est l'épouse de Antoine Condemine<sup>8</sup> depuis le 13 février 1747.

<sup>5</sup> Le Mâconnais a gardé ce terme que le Beaujolais a remplacé par cuvage

<sup>6</sup> Benoît Laplace achète une petite maison aux Robert en 1744 pour 125 livres à Georges Antoine Charrier.

<sup>7</sup> Imposition de 1% sur la vente de biens immeubles

<sup>8</sup> Les registres paroissiaux nous apprennent que Pierrette est veuve depuis trois semaines à la date

Bonheur de courte durée car, quand elle signe l'acte, elle est veuve depuis trois semaines. Tous deux sont devenus au fil du temps les locataires en titre de cet ensemble immobilier et on peut supposer sans crainte de se tromper que Pierrette ait tout bonnement acheté, pour continuer l'entreprise de son mari et ne pas se retrouver à la rue, la maison que les jeunes époux projetaient d'acheter à Charrier quand elle a été mise en vente. C'est là que se trouvent la cave voûtée et le tinailler nécessaires à l'exercice de la profession de son défunt mari dont elle doit désormais assurer seule la succession et c'est également là qu'elle vit. Ce détail constitue une indication qui participe à la création du faisceau de présomptions nécessaire à la résolution de l'énigme. N'oublions pas que Antoine était marchand de vins pour la ville de Paris et tonnelier, deux professions gourmandes en espaces couverts et isothermes. Désormais veuve, Pierrette doit s'empresser de trouver un mari pour tenir les rennes de son entreprise et éviter de se trouver à la merci du sort promis aux femmes seules. Elle jetera son dévolu sur Benoît Denis, un garçon boulanger de cinq ans son cadet avec lequel le 30 avril 1754. elle ne tardera pas à convoler. Afin de répondre aux nécessités du moment, Benoît<sup>9</sup> délaisse farine et pétrin pour se faire marchand de vins et engendrer dans la foulée quatre enfants à Pierrette!

Il faut attendre 1785 pour qu'un acte de licitation 10 entre Antoinette et Geneviève Denis, les deux filles de Pierrette Piccand, lève le voile sur la localisation de cette grande maison sise au bourg de Jullié. L'objet de cette licitation est le bâtiment achetée en 1752 par leur mère décédée en 1762. Antoinette et Geneviève sont cohéritières 11 chacune pour un quart avec Antoine Condemine leur frère consanguin de Pierrette Piccand leur mère commune, femme en première noce de Antoine Condemine et en seconde de Benoît Denis. Celle-ci étant décédée à trente neuf ans ab-intestat 12, la succession doit être réglée par quart entre Geneviève et Antoinette Denis ses filles du second lit et Antoine Condemine 13 son fils du premier lit.

Cette fois, c'est un acte notarié en bonne et due forme que nous avons sous les yeux, les fonds y sont décrits et délimités avec précision. La succession consiste "en une moitié de maison située au bourg de Jullié, composée de différents appartements et corps de bâtiments comme

de signature de l'acte d'achat.

<sup>9</sup> Son statut change en effet immédiatement, dans les actes comme dans les registres paroissiaux il est dit marchand de vins sitôt son mariage consommé!

<sup>10</sup> Acte notarié destiné à mettre fin à une indivision successorale

<sup>11</sup> Elles ont deux frères : Joseph et Benoît, d'où le partage par quart de la maison.

<sup>12</sup> Se dit d'une personne décédée sans laisser de testament

<sup>13</sup> Antoine le demi-frère est décédé en 1779. En 1785, seuls ses ayant droits peuvent être en vie

maison, chambres, greniers, grange, écuries, caves, celliers et autres bâtiments couverts de tuiles creuses, cour et jardin tous joints et contigus qui se confinent<sup>14</sup> en totalité de matin par les cours et bâtiments de Nicolas Margerand, de bise par le chemin tendant du Moulin Aujas au bourg de Jullié, de soir par un petit chemin aisanciel et de midi par la rivière Merdasson". Ces fonds ne pouvant trop se diviser sans incommoder les uns et les autres, "les deux sœurs ont pris le parti de liciter les parts et portions leur revenant dans la succession de leur mère". Au bout du compte, Antoinette offre de la portion de Geneviève la somme de neuf cent cinquante livres. Somme que confirme le document du centième denier du 27 août 1785. Si on compte bien, ces neuf cent cinquante livres doivent être multipliées par huit pour déterminer la valeur totale de cette maison, ce qui porte à sept mil six cent livres l'estimation du bien. Évaluation tout à fait en adéquation, l'inflation aidant, avec sa cote trente trois ans plus tôt.

Il est temps de faire appel à votre perspicacité et à votre sens de l'orientation pour localiser cette grande maison dont les discrètes tourelles parlent d'elles mêmes. Les confins qui la caractérisent sont probants : la rue qui vient du Moulin Aujas, le Merdasson et le petit chemin aisanciel sont là pour nous dire que le bâtiment situé au 96 de la grande rue est bien le "Chastel de Jullié" dont Aymé Charrier a fait l'acquisition en même temps que la seigneurie de la Roche-Jullié. La chambre d'audience n'a pas suivi le déménagement à la Roche, elle est restée dans ces lieux et les vastes bâtiments et les caves voûtées ont trouvé d'emblée l'usage que peut en faire un marchand de vins. Depuis, les bâtiments ont été remaniés : la belle cave voûtée est toujours là sous le jardin actuel, mais le tinailler qui la surmontait a disparu, victime probable d'un changement d'affectation du site. Pour des raisons pratiques, le portail actuel a remplacé en 1941 une imposante grille de fer forgé prise entre deux énormes piliers eux-mêmes insérés dans un monumental tambour<sup>15</sup> de pierres de taille mieux en rapport avec l'idée que l'on se faisait de l'entrée d'un chastel!

L'histoire ne dit pas si en 1752 la chambre d'audience a changé d'adresse lors du changement de propriétaire. Il est plausible qu'elle ait été transférée dans un bâtiment appartenant à Charrier, que l'on sait propriétaire de nombreuses maisons au bourg, car le seigneur doit rester le maître de ce lieu symbolique et primordial pour rendre la justice sur ses terres.

Dans cette enquête, les éléments de preuve s'imbriquent parfaitement

<sup>14</sup> En l'absence de cadastre, les confins sont les limites d'un fonds qui est défini en précisant les propriétaires de ceux qui le joignent.

<sup>15</sup> Cet imposant ensemble lapidaire décore aujourd'hui encore le jardin de la maison.

et cette mise à plat historique permet de temporiser la thèse des historiens selon laquelle Jean Baptiste Charrier, prieur de la Salle a poursuivi et terminé la construction du château de la Roche, commencée par son frère. Il fut certes le tuteur de ses neveux jusqu'à ce qu'en 1700, Georges Antoine, ses études terminées, souffle ses vingt cinq bougies. Il sera même celui qui tient les cordons de la bourse et le grand ordonnancier des affaires de la Roche, mais Catherine, sa belle-sœur prouve en signant ce devis, qu'elle ne fut pas inactive et que, veuve depuis peu<sup>16</sup>, elle avait déjà saisi à bras le corps les destinées de la Roche!

Par ailleurs, comme une cerise sur le gâteau, il est attesté par les Julliatons de souche que la famille de Pierre Aguetant<sup>17</sup> a vécu dans ces augustes murs. Et si nous ajoutons, pour donner de la chair à ce propos, que Jeanne-Marie Lanayrie son arrière grand-mère maternelle était la nièce de Aimée Lanayrie épouse en seconde noce<sup>18</sup> de Benoît Denis, nous bouclons cette boucle en faisant un bon de deux siècles dans le temps!

En définitive, pour consolider ces conclusions et couronner le tout, il ne restera plus qu'un mystère à résoudre : découvrir le souterrain qui, selon la légende, reliait le château de la Roche au chastel de Jullié!

## Robert BRIDET

<sup>16</sup> Eustache Charrier, son mari, est décédé le 3 décembre 1685 à 6 heures du soir après une longue agonie

<sup>17</sup> Le poète Julliaton (1890-1940) à qui l'on doit, entre autres, les vers inscrits sur le monument aux morts de Jullié.

<sup>18</sup> Benoît Denis est veuf de Pierrette Piccand le 27 juillet 1762. Vite consolé, il se remarie le 11 janvier 1763 avec Aimée Lanayrie, fille de Joseph le procureur fiscal et sœur de Joseph Lanayrie, marchand de vins lui aussi!